

Où va l'Université de Strasbourg ?

Communiqué de la FSU de l'Université de Strasbourg sur les élections et le respect des instances (Le 3 décembre 2020)

Dans un message du 2 décembre 2020 annexé à ce communiqué de presse, Madame la Directrice générale des services de l'Université de Strasbourg annonce à tous les personnels et étudiants que, lors d'une réunion du lundi 1^{er} décembre, le comité électoral consultatif a décidé d'un nouveau calendrier électoral, avec des scrutins prévus les 15, 16 et 17 février prochains. Ce courriel nous apprend également que le Comité technique d'établissement (CTE) statuera ce 3 décembre sur le choix du prestataire chargé de mettre en place le vote électronique pour les élections. Nous sommes enfin informés que Michel Deneken deviendra administrateur provisoire de notre université à compter du 13 décembre et ce jusqu'à l'élection d'un ou d'une nouveau.elle président.e. le 30 mars 2021.

Ces informations soulèvent plusieurs problèmes. D'une part la FSU a été alertée sur le fait que le comité électoral qui a validé le calendrier s'est réuni dans une formation incomplète, en « oubliant » d'associer les responsables des listes « Refonder » et d'un responsable FSU d'une liste intersyndicale. C'est pour le moins très regrettable. D'autre part nous nous interrogeons sur le choix fait par le rectorat de nommer comme administrateur provisoire de l'université Michel Deneken, actuel président et candidat déclaré à la présidence. Pour garantir l'impartialité et la régularité du processus électoral, dans des conditions difficiles liées au protocole sanitaire, nécessitant des prises de décision délicates relatives à l'organisation de la campagne et des scrutins, il eût été préférable que soit nommé un administrateur neutre et indépendant. Il est pour le moins très singulier que la personne choisie comme administrateur soit celle-là même dont la fin du mandat oblige à la mise en place d'une administration provisoire...

Mais notre inquiétude la plus grande concerne les conséquences des votes des documents soumis aux avis du Comité technique de ce 3 décembre. Nos représentants ne pouvant se prononcer valablement sur les modalités du recours au vote électronique pour l'ensemble des scrutins programmés au mois de février - en raison des doutes sus-énoncés qui pèsent sur la légalité de la validation par le comité électoral et de l'impossibilité qui a été faite à des représentants de liste de formuler leurs propositions -, la FSU n'a pas pu se prononcer sur les documents. En outre le respect minimal dû aux membres de nos instances exigeait que l'information à tous les personnels et étudiants se fasse après les votes du CT de ce 3 décembre. Nous déplorons que l'avis des représentants de personnels compte si peu pour la direction de l'université et l'équipe présidentielle qu'elles se permettent désormais d'annoncer les décisions avant qu'elles ne soient adoptées.

Enfin nous vous informons que la FSU s'est prononcée contre la Campagne d'emploi 2021 qui a été soumise au CTE de ce 3 décembre. Les arbitrages faits en matière d'emploi ne tiennent compte ni du contexte sanitaire ni du sous-encadrement chronique de notre université. Ils risquent de se traduire par une dégradation supplémentaire de nos conditions de travail et d'exercice de nos missions.

La FSU de l'Université de Strasbourg (SNASUB, SNCS, SNESUP)

Message de la Directrice générale des services envoyé aux personnels et aux étudiants de l'Université de Strasbourg le 2 décembre 2020 à 17h37

Objet: informations relatives au processus électoral à l'Université de Strasbourg

Cher.e.s étudiant.e.s et personnels de l'université,

La situation sanitaire et le confinement nous ont contraints à prévoir un nouveau calendrier électoral pour notre université.

Celui-ci a été présenté et validé en comité électoral hier mardi 1er décembre et je souhaitais vous en informer rapidement.

Les élections aux conseils centraux et aux conseils de faculté se dérouleront sur une même période pour tous :

les lundi 15 - mardi 16 et mercredi 17 février 2021 pour les étudiants et les personnels.

Il s'agira d'un vote électronique, ce qui permet d'assurer la tenue des scrutins quelle que soit l'évolution de la situation sanitaire.

Le conseil d'administration se réunira le **19 mars 2021** pour élire **le ou la président.e** de l'université et le congrès le **30 mars 2021** pour élire les vice-présidents.

La direction générale des services, le service des affaires juridiques et institutionnelles et la direction du numérique ont travaillé ensemble pour le choix d'un prestataire expert afin d'assurer toutes les garanties de sécurité liées au vote électronique. La proposition de ce prestataire est soumise au vote du Comité technique d'établissement demain, **jeudi 3 décembre**.

Conformément au code de l'éducation, les conseils ont été prorogés jusqu'au renouvellement des conseils et le Recteur de Région académique Grand Est a nommé le président actuel Michel Deneken administrateur provisoire à partir du 13 décembre pour la gestion des affaires courantes jusqu'à l'élection d'un ou d'une nouveau.elle président.e.

Pendant cette période transitoire, les vice-présidents seront eux chargés de mission pour assurer aussi la gestion des affaires courantes de leur domaine d'intervention.

Je tenais à vous informer de ce nouveau calendrier le plus rapidement possible et vous assure que toutes les modalités d'information relatives au processus électoral et aux opérations de vote électronique seront mises à disposition sur Ernest au fur et à mesure.

Cordialement

Valérie GIBERT
Directrice générale des services
Université de Strasbourg

